

# Référent Covid-19

## Les entreprises doivent désigner un référent COVID-19.

Il s'assure de la mise en œuvre des mesures de prévention vis-à-vis du Covid-19 en les adaptant à la réalité des situations et des contraintes de travail propres à son entreprise.

### Qui ?

- Le ou les salariés désignés, référent prévention.
- Un ou plusieurs salariés volontaires compétents.
- Le dirigeant dans les entreprises de petite taille.



### Comment ?



- ✓ Informer l'ensemble du personnel et le service de santé au travail.
- ✓ Former le référent si besoin.
- ✓ Réserver un temps nécessaire à sa mission.

### Quel est son rôle ?

- ✓ Organiser la mise en place des moyens de protection collective techniques et organisationnels (distanciation physique, rotation des équipes, télétravail...).
- ✓ Assurer une veille technique et réglementaire sur le sujet.
- ✓ Conseiller sur le choix et veiller à l'approvisionnement en quantité suffisante des moyens de protection individuelle (masques...) et des consommables (gel hydroalcoolique...).
- ✓ Evaluer les risques et agir pour limiter le risque de contamination manu-portée, pour organiser le nettoyage, l'aération des locaux et l'élimination des déchets selon les exigences des règles sanitaires.
- ✓ Déployer et promouvoir les consignes ainsi que l'application des gestes barrières.
- ✓ Être l'interlocuteur privilégié des collaborateurs sur le terrain ; remonter les difficultés rencontrées pour concilier poursuite d'activité et sécurité des salariés/clients.



### En cas de survenue d'un cas avéré ?



- ✓ Organiser l'isolement, la protection et la recherche de signes de gravité en cas d'absence dans l'établissement d'un professionnel de santé ou d'un sauveteur secouriste du travail.
- ✓ Faciliter l'identification des contacts par la réalisation d'une matrice : recensement des contacts avec d'autres collaborateurs et chronologie de l'activité dans l'entreprise.
- ✓ Être la personne ressource pour les acteurs du contact-tracing (traçage des contacts) : médecin prenant en charge le cas et plateforme de l'assurance maladie.